|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| MDE 31/7627/2024 – Yémen - 26 janvier 2024 | | |
| URGENT ACTION |  | UA 004/24 |
| Un journaliste incarcéré en grève de la faim | | |
| YÉMEN | | |

Ahmad Maher, journaliste yéménite âgé de 28 ans, arrêté le 6 août 2022 par les forces de sécurité à Aden, comparaît en justice devant le Tribunal pénal spécial basé à Aden pour des accusations de diffusion d’informations fausses et trompeuses et de falsification de documents d’identité. Lors des interrogatoires au poste de police de Dar Saad, il a été soumis à la torture et aux mauvais traitements dans le but de le contraindre à «avouer» qu’il avait participé à une attaque contre le poste de Dar Saad en mars 2022. Il ne bénéficie pas de soins médicaux adéquats, y compris pour les blessures qui découlent des suites de la torture. Ses droits à un procès équitable sont gravement bafoués, notamment son droit de bénéficier d’une défense adéquate et des services d’un avocat de son choix, son droit à la présomption d’innocence et son droit de ne pas témoigner contre lui-même, ce qui rend sa détention arbitraire. Selon sa famille, Ahmad Maher observe une grève de la faim depuis le 17 janvier pour réclamer un procès équitable, alors que les inquiétudes sont vives quant à son état de santé.

COMPLÉMENT D’INFORMATION

Le 4 septembre 2022, le poste de police de Dar Saad a publié une vidéo, diffusée sur les réseaux sociaux et les médias nationaux, dans laquelle figurait Ahmad Maher. Dans cette vidéo, qu’Amnesty International a analysée, Ahmad Maher semble «avouer» des infractions pénales, notamment la falsification de documents d’identité pour des membres de l’armée et sa connaissance de projets d’assassinat de deux généraux militaires du Conseil de transition du Sud (CTS). Selon son avocat, la vidéo, qui viole son droit à la présomption d’innocence, n’a pas été sollicitée par l’accusation et n’a pas été enregistrée en sa présence. Quelques jours après la diffusion de la vidéo, un membre du parquet a interrogé Ahmad Maher au poste de police de Dar Saad en présence de membres des forces de sécurité de Dar Saad qui, selon un proche d’Ahmad Maher, avaient tous été impliqués dans les tortures qu’il a subies. Au cours de son interrogatoire par le parquet, Ahmad Maher est revenu sur ses «aveux», affirmant qu’il les avait faits sous la contrainte, et a demandé à être orienté vers un traitement médical. Le ministère public a demandé au directeur du poste de police de lui proposer des soins médicaux, demande qui a été rejetée.

Le 15 septembre 2022, Ahmad Maher a été transféré à la prison de Bir Ahmad, où il est maintenu en détention, sans avoir accès à un avocat.

Toutes les parties au conflit au Yémen se rendent responsables de graves violations des droits humains, dont des détentions arbitraires, des disparitions forcées, des actes de torture et des mauvais traitements, ainsi que des procès iniques. En novembre 2023, le Groupe d’experts des Nations unies sur le Yémen a signalé que les forces affiliées au Conseil de transition du Sud (CTS) détiennent, soumettent à des disparitions forcées ou menacent les journalistes et les militants qui les critiquent publiquement, et les obligent à signer ou à livrer des «aveux». Le Groupe d’experts a aussi noté que les forces affiliées au CTS torturent systématiquement les détenus dans des prisons officielles ou secrètes.

En juillet 2018, Amnesty International a publié un rapport sur les disparitions forcées et les violations des règles de détention perpétrées par les forces de sécurité soutenues par les Émirats arabes unis, y compris les Forces de la ceinture de sécurité dans le sud du Yémen. De nombreuses arrestations semblaient basées sur des soupçons infondés et des vendettas personnelles. Figuraient parmi les personnes visées d’anciens combattants ayant participé aux combats de 2015 qui avaient pour objectif de mettre en déroute les Houthis dans le sud du pays, et qui ont ensuite été considérés comme une menace; des sympathisants et des membres du parti Al Islah, une branche yéménite des Frères musulmans alliée au président Hadi; ainsi que des militants et des opposants à la coalition.

PASSEZ À L’ACTION

* Envoyez un appel courtois en utilisant vos propres mots ou en vous inspirant du **modèle de lettre** à la **page 2**.
* Merci d'agir dans les plus brefs délais, avant le **22 mars** 2024.
* Langue(s) préférée(s): **arabe, anglais**. Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

|  |  |
| --- | --- |
| APPELS À | COPIES À |
| Pas de service postal pour le Yémen.  Major General Aidaros Alzubidi President of the Southern Transitional Council  **Twitter/X: @AidrosAlzubidi** | Ambassade de la République du Yémen Chemin du Jonc 19 1218 Le Grand-Saconnex  Fax: 022 798 04 65 E-mail: [geneva@mofa-ye.org](mailto:geneva@mofa-ye.org) |
| ⭢ Guide **réseaux sociaux** voir sur : [amnesty.ch](https://www.amnesty.ch) 🔍**UA 004/24** ou **MDE 31/7627/2024** | |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Major General Aidaros Alzubidi  
President of the Southern Transitional Council

**Twitter/X: @AidrosAlzubidi**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur,

**Je suis préoccupé·e par le fait que les autorités de facto du Conseil de transition du Sud (CTS) ont soumis arbitrairement le journaliste détenu Ahmad Maher, 28 ans, à la torture et aux mauvais traitements et ont gravement bafoué ses droits à un procès équitable**. Depuis décembre 2023, il a observé plusieurs grèves de la faim à la prison de Bir Ahmad à Aden, dont la dernière depuis le 17 janvier, pour réclamer un procès équitable, alors que sa famille s’inquiète de son mauvais état de santé.

Selon un membre de sa famille, le 6 août 2022, les forces de sécurité du poste de police de Dar Saad ont fait irruption au domicile d’Ahmad Maher, dans le quartier de Dar Saad, sans mandat, l’ont frappé à coups de crosse de fusil et ont agressé d’autres membres de la famille. Après son arrestation, il a été détenu au poste de Dar Saad pendant plus d’un mois, au cours duquel il s’est vu refuser les visites de sa famille et la possibilité de consulter un avocat. Selon un proche, Ahmad Maher a subi des actes de torture et des mauvais traitements chaque jour – coups, «waterboarding» (simulacre de noyade), décharges électriques et simulacres d’exécutions notamment. En outre, ils l’ont menacé de faire du mal à sa famille, y compris à sa femme et à sa petite fille, pour le forcer à «avouer» sa participation lors d’une attaque contre le poste de police de Dar Saad, qui a eu lieu en mars 2022. Les autorités refusent à Ahmad Maher l’accès à des soins médicaux, y compris pour ses lésions au niveau du nombril qui découlent des suites d’actes de torture.

En décembre 2022, le procès d’Ahmad Maher s’est ouvert devant le Tribunal pénal spécial basé à Aden pour des accusations de diffusion d’informations fausses ou trompeuses et de falsification de documents d’identité. Il est jugé en même temps qu’un groupe d’autres détenus accusés d’avoir procédé à une attaque contre le poste de police de Dar Saad en mars 2022, bien que d’après son avocat, le parquet n’ait présenté aucune preuve pointant sa participation. Il s’est vu refuser l’accès à un avocat de son choix depuis son arrestation. Lors d’une audience devant le Tribunal pénal spécial le 6 mars 2023, Ahmad Maher a déclaré au juge qu’il avait été soumis à la torture et que ses «aveux» lui avaient été extorqués sous la contrainte, mais le juge n’a pas ordonné d’enquête. La prochaine audience de son procès, régulièrement reportée, est prévue pour le 30 janvier.

**Je vous exhorte à abandonner toutes les accusations portées contre Ahmad Maher qui sont uniquement liées à l’exercice de ses droits humains et à le libérer, à moins qu’il ne soit inculpé d’une infraction dûment reconnue par le droit international, dans le cadre d’une procédure respectant les normes internationales d’équité, qui exclue les «aveux» extorqués sous la torture ou la contrainte. Je vous engage à intervenir pour qu’il soit protégé contre la torture et les mauvais traitements, bénéficie sans délai de soins médicaux adéquats, et puisse régulièrement consulter un avocat et recevoir la visite de sa famille.**

Veuillez agréer, Monsieur, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la République du Yémen, Chemin du Jonc 19, 1218 Le Grand-Saconnex

Fax: 022 798 04 65 / E-mail: geneva@mofa-ye.org